

Le microparlement des vivants

GUIDE PRATIQUE POUR SA COLLECTIVITÉ



BIODIVERSITÉ
ADMINISTRATIVE

Découvrir l'intérêt du projet

Comprendre le principe **p.3**
Comprendre le déroulé
du dispositif **p.4**

Se projeter pour son territoire

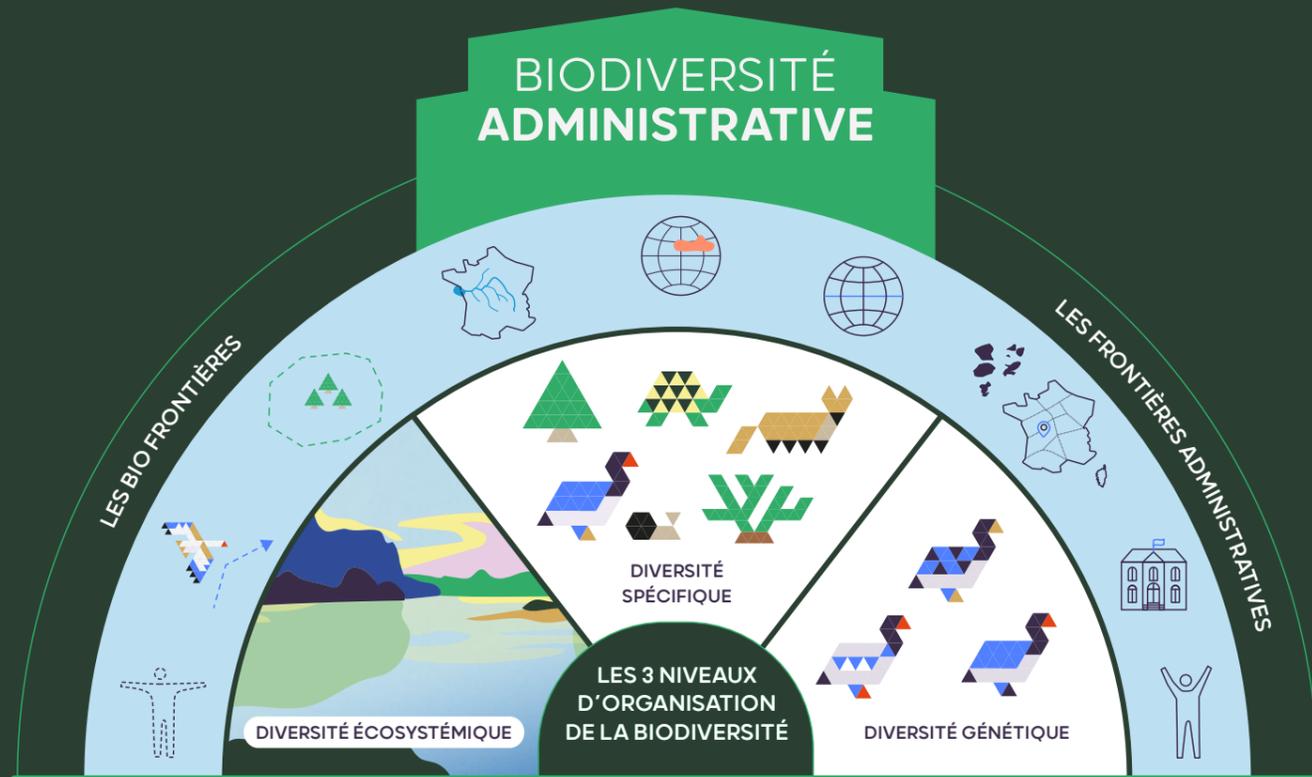
Adapter le microparlement
à son territoire **p.6**
S'inspirer de l'existant **p.8**

Passer à l'action

En parler à ses équipes **p.10**
Financer le projet **p.12**
Faire un exercice sensible **p.14**

Le microparlement des vivants, qu'est-ce que c'est ?

Un dispositif démocratique local pour intégrer le point de vue de la biodiversité dans la décision publique.



Biodiversité Administrative, au service (public) du vivant

De la biodiversité dans l'administration publique

Biodiversité Administrative est un programme exploratoire initié par l'agence de design Vraiment Vraiment avec le soutien de la Banque des Territoires à partir d'une conviction commune : la crise inédite qui affecte l'ensemble du monde vivant exige de renforcer l'action publique pour et avec la biodiversité. Ce travail expérimental questionne les pratiques actuelles et les imaginaires récurrents de l'action publique en matière de biodiversité pour tenter d'améliorer les services publics existants et d'en imaginer d'autres pour demain.

Après une 1^{ère} saison (2022-23) consacrée à l'exploration de cette thématique sur six territoires partenaires, la 2^e saison (2023-24) a permis de préparer l'expérimentation concrète de certaines pistes de travail.

La 3^e saison (2024-25) se fera sur le terrain et avec des territoires d'expérimentation, pour donner vie à ces dispositifs.

La démarche à l'origine du microparlement des vivants

Comment donner une voix au vivant et lui accorder une forme de citoyenneté lors d'assemblées locales inédites ?

Le microparlement des vivants est une proposition de réponse à cette question. Vraiment Vraiment et l'association Démocratie Ouverte ont décidé de s'associer autour de ce sujet pour mener une démarche exploratoire permettant de passer de l'idée à un dispositif éprouvé et répliquable.

Cinq ateliers participatifs et la constitution d'un Comité d'Orientations Stratégiques ont permis de récolter des enseignements riches et concrets, synthétisés dans les pages de ce livret.

Les microparlements font partie de ces projets développés en saison 2 qui ne demandent plus qu'à être expérimentés sur le terrain.

Composé de citoyens et d'agents publics, le microparlement est destiné à formuler des avis, opérer des arbitrages et porter des propositions concrètes qui prennent en considération les intérêts et les besoins des écosystèmes.

Les membres sont formés pour devenir porte-parole des milieux et espèces de leur territoire : animaux, végétaux, champignons et micro-organismes.

Sur la base d'explorations sensibles et théoriques, le microparlement aide la biodiversité à exprimer son plein potentiel, dans les meilleures conditions de cohabitation possibles avec les activités humaines.

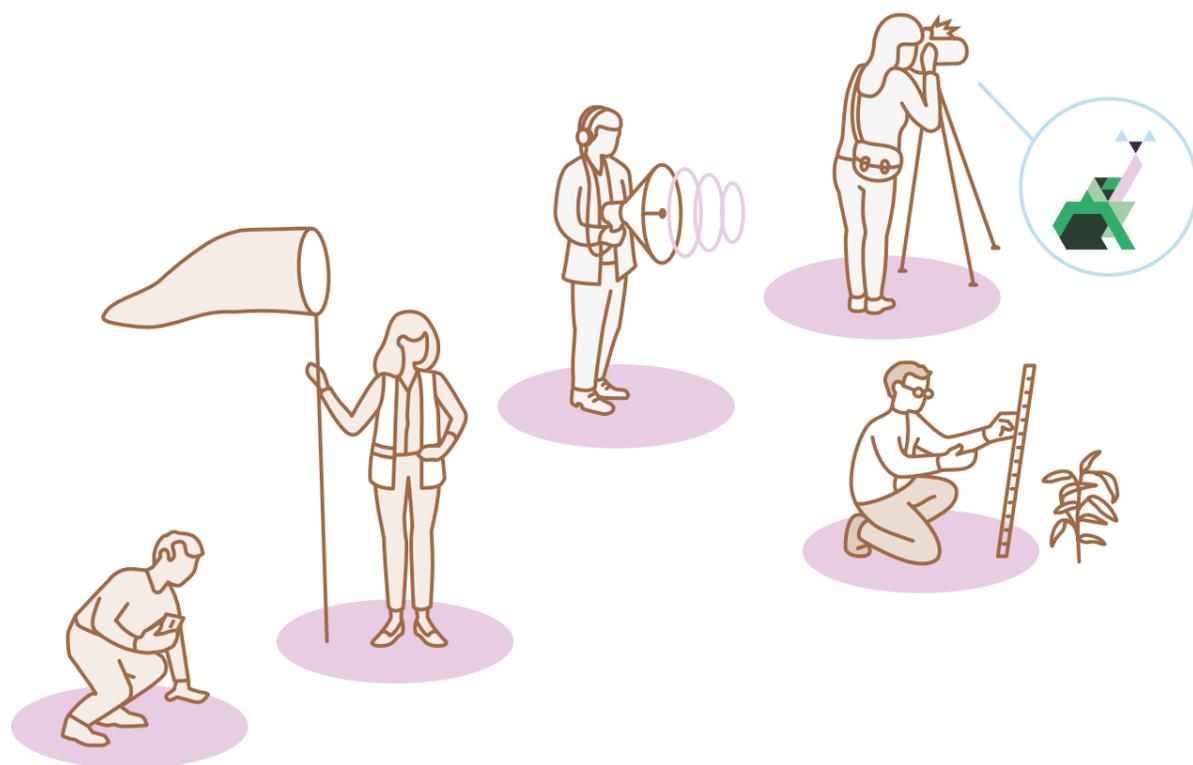
Les avantages pour sa collectivité

- Créer des espaces d'écoute et de débat sur les impacts des politiques publiques sur la biodiversité.
- Devenir un territoire pionnier, en jouant un rôle précurseur dans la gestion de la biodiversité et la réinvention de la gouvernance locale.
- Valoriser la participation citoyenne, en offrant aux citoyens un moyen concret d'agir pour la protection de la biodiversité.
- Contribuer à redonner confiance dans les instances démocratiques, en redessinant les contours des formes actuelles de démocratie locale.
- Aider les citoyens et les agents publics à s'appropriier les questions de biodiversité, avec des moments d'apprentissage scientifique et des expériences d'observation sur le terrain.
- Être aligné sur la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB 2030)¹.

¹ Le microparlement des vivants est une proposition concrète pour mettre en œuvre à l'échelle locale certaines mesures de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030, et notamment la n°33, "Mobiliser tous les citoyens", qui vise à sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité.

Quelles étapes et calendrier suivre ?

Selon l'investissement et les moyens de la collectivité, les étapes du déroulé peuvent être traduites en un calendrier de 6 mois à 2 ans.



0 – Les prérequis en amont

S'assurer d'avoir un fort portage politique et administratif :

- Définir le mandat qui sera donné à ce dispositif : être très clair sur les ambitions et prérogatives du microparlement.
- S'assurer de l'engagement de la collectivité à accepter et assumer le principe de la codécision.
- Désigner une équipe dédiée pour encourager et porter le microparlement tout au long de la démarche.

Définir le cadre financier et matériel nécessaire à la bonne conduite du projet :

- Donner les moyens au collectif de mener à bien ses missions via des moyens humains ou financiers (cf. p. 12).

1 – Mobilisation des acteurs et présentation de la démarche

Créer une équipe dédiée à la mise en place et à l'animation du microparlement. Cette équipe fédère élus, directeurs de service, structures, experts, acteurs associatifs, et institutions pour définir le périmètre d'action, le calendrier et les moyens du microparlement. À l'issue de cette phase, chacun doit connaître son rôle et ses attentes.

2 – Constitution de l'assemblée et attribution des espèces

Constituer une assemblée citoyenne en tirant au sort les citoyens qui deviendront les porte-parole du vivant de leur territoire. Chacun se voit attribuer une espèce et son/ses milieux, avec lesquels il devra se familiariser. Le cadre de confiance est posé en rappelant le contrat passé entre la collectivité, les habitants et le microparlement.



3 – Formation des citoyens

Différents temps de formation, y compris sensibles, sont mis en place pour transformer les tirés au sort en porte-parole des espèces de leur territoire.

Chaque membre du microparlement doit officialiser son engagement vis-à-vis de son espèce, pour se sentir prêt à jouer pleinement son rôle.

4 – Rencontres, travail d'enquête et d'audition sur le terrain

Cette étape doit permettre aux membres du microparlement de bénéficier d'espaces pour réfléchir collectivement, débattre, créer, innover, découvrir et enquêter.

Plusieurs méthodes peuvent être expérimentées : des auditions, de l'enquête terrain, des rencontres...

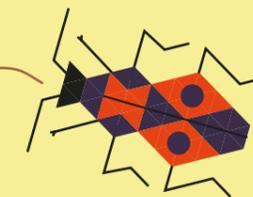
5 – Rédaction d'avis, de recommandations ou de projets

Au terme de son travail d'enquête et d'audition, le microparlement a vocation à formaliser des propositions, élaborer des avis, des recommandations ou des projets.

6 – Prise de décisions et restitution publique

À partir des propositions formalisées, débattues et amendées lors de l'étape précédente, les membres du microparlement portent leur propositions dans des instances de décisions. Le microparlement restitue ses travaux, informe ses concitoyens et les autres territoires d'expérimentation.

Quelle est la fiche technique du projet ?



Les coûts associés

- Poste(s) dédié(s) à l'ingénierie et à l'animation
- Contribution régulière d'agents de la collectivité aux travaux du microparlement
- Mise à disposition d'espaces, frais de déplacement éventuels et achat d'outils pour l'enquête et l'exploration
- Rétribution des formateurs
- Défraiement ou rétribution des participants
- Enveloppe budgétaire pour financer les propositions du microparlement.

Découvrez des sources de financement possibles en p. 12 de ce livret.

Les compétences à aller chercher

- Les Maisons de quartier, les CCAS, les référents de quartier, les écoles, les établissements culturels et artistiques, des associations...
- Le Comité d'Orientation Scientifique, des connaisseurs du milieu, des naturalistes, des écologues...
- Des journalistes locaux.

Comment adapter un microparlement aux besoins de sa collectivité ?

Le microparlement peut s'adapter à différentes situations, en fonction des problématiques, objectifs et de la maturité de la collectivité sur les questions de biodiversité.



1 – Un microparlement pour accompagner les projets menés par la collectivité

Un microparlement des vivants peut être mis en place pour proposer une nouvelle forme d'expertise, aider à intégrer la biodiversité sur les projets initiés par la collectivité : rédaction de documents de planification, PLU(i), projets d'urbanisme ou de rénovation... Mobilisé en complément des acteurs et expertises traditionnellement associés, le microparlement peut également apporter son éclairage sensible et citoyen aux commandes publiques en aidant à la rédaction des cahiers des charges pour les achats, et à l'évaluation des politiques publiques, pour une gouvernance locale plus inclusive.

Quelques exemples concrets :

- Déterminer les règles d'usage d'un espace de baignade en site naturel.
- Proposer des solutions pour la gestion durable des forêts communales.
- Intégrer la biodiversité dans les plans d'urbanisme pour des quartiers résilients.
- Évaluer les impacts environnementaux d'un projet d'infrastructure.
- Élaborer des critères écologiques pour les marchés publics.
- Porter la voix du vivant dans la planification des activités et infrastructures touristiques.
- Consulter des écosystèmes locaux dans les projets d'exploitation des ressources énergétiques comme l'éolien et le solaire.

Autres déclinaisons possibles :

2 – Un microparlement comme cellule de recherche et de prospective locale

La création d'un microparlement pour faire de la prospective et de la recherche pour la collectivité permet de repérer les projets potentiels non encore identifiés par la ville, et d'explorer les angles morts et nouveaux espaces à investir.

En tant que cellule de recherche et de développement écologique, ce microparlement enquête et explore sur le territoire pour identifier les chantiers écologiques possibles, les opportunités de résolution de conflits à l'échelle du territoire.

Quelques exemples concrets :

- Créer un quartier démonstrateur d'un aménagement pro-biodiversité.
- Imaginer une politique publique de la nuit plus propice à l'épanouissement de la biodiversité.
- Aménager des espaces verts urbains, des friches ou des bâtiments en intégrant les besoins des espèces locales.
- Développer des initiatives de réintroduction d'espèces indigènes.
- Créer des zones tampons pédagogiques autour des espaces protégés pour limiter les impacts humains.
- Proposer un référendum des vivants sensibles à la pollution dans les discussions sur la qualité de l'air.
- Proposer un calendrier de zones de repos pour la biodiversité incluant routes, parcs et espaces cultivés.

3 – Un microparlement pour faire l'interface entre la collectivité et d'autres acteurs

Le microparlement peut également constituer une cellule de conseil et d'intervention mis en place par la collectivité, qui intervient auprès de divers acteurs sur le territoire, entreprises, agriculteurs, associations, citoyens...

Il agit en tant qu'intermédiaire pour faciliter le dialogue et la coopération entre la collectivité et ses interlocuteurs, entre les humains et les autres espèces sur le territoire.

Quelques exemples concrets :

- Enquêter sur les corridors écologiques potentiels pour faciliter la circulation des espèces et fédérer un ensemble d'acteurs autour de ce projet.
- Enquêter et proposer des façons d'améliorer la cohabitation avec des espèces dites "nuisibles".
- Accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments en prenant en compte les habitats des espèces urbaines.
- Représenter les espèces aquatiques auprès d'acteurs de la gestion de l'eau.
- Organiser des tables rondes entre agriculteurs et défenseurs de l'environnement pour une agriculture durable.
- Mettre en place des projets de compostage collectif en impliquant les citoyens et les associations locales.
- Faciliter les échanges entre les propriétaires terriens et les naturalistes pour la gestion durable des terrains privés.
- Structurer des réseaux de citoyens volontaires pour le suivi de la biodiversité locale.

Pensé à l'origine pour un contexte communal ou intercommunal, le microparlement peut être déployé à une autre échelle (biorégion, bassin versant, département ou région).



4 projets inspirants à découvrir

Malgré son caractère expérimental, le microparlement des vivants se rapproche de projets déjà mis en place et éprouvés sur le terrain, dont il est possible de tirer des enseignements et des ressources.



Le Parlement du lynx dans les Vosges

Le Parlement du lynx, créé en 2016 dans le cadre du programme de réintroduction du lynx dans le Palatinat, réunit annuellement les représentants des acteurs concernés (chasseurs, éleveurs, forestiers, scientifiques, administrations, associations, collectivités).

Coordonné par le Parc naturel régional des Vosges du Nord, il vise à améliorer l'acceptation du lynx et à diffuser des informations sur les lynx réintroduits. Un livre blanc des engagements des parties prenantes a été rédigé pour suivre l'avancement des propositions.

→ Pour en savoir plus : parc-vosges-nord.fr/article/le-parlement-du-lynx

© Crédit photo burohuiz.



Le Parlement de la Mer dans les Hauts-de-France

Le Parlement de la Mer des Hauts-de-France, lancé en décembre 2019 par la Région, réunit 156 acteurs de la communauté maritime régionale pour favoriser les échanges et la concertation. Il vise à fédérer les acteurs maritimes, promouvoir le littoral, développer l'économie maritime, gérer durablement les risques littoraux, et renforcer la culture maritime.

Quatre commissions thématiques travaillent sur l'attractivité, l'économie, les ports, et la transition écologique. Les citoyens sont encouragés à participer via le site web, pour renforcer le lien entre habitants, décideurs et gestionnaires.

→ Pour en savoir plus : parlementdelamer.hautsdefrance.fr

© Crédit photo Patrick Janicek.



Le collectif Vers un Parlement de la Loire

Le Parlement de Loire, initié par le POLAU en 2019, propose une approche « écocentree » pour écouter l'écosystème Loire et aborder la crise territoriale sous un angle nouveau, mêlant droit, arts, écologie et anthropologie. Depuis 2021, un collectif s'est formé pour élargir cette démarche, rassemblant divers partenaires comme le POLAU, la Mission Val de Loire et d'autres.

L'initiative s'étend progressivement à l'ensemble du bassin versant, explorant quatre axes : reconnaissance juridique de la Loire, valorisation des savoirs non institutionnels, reconnexion avec le vivant, et transformation culturelle par les arts.

→ Pour en savoir plus : <https://polau.org/parlement-de-loire>

© Crédit photo Jean Cabaret pour POLAU.



Les Parlements des jeunes pour l'eau

Notamment mis en place sur les bassins hydrographiques Rhin-Meuse et Artois-Picardie et animés par leur Agence de l'eau respective, Les Parlements des jeunes pour l'eau permet à des jeunes mandatés de participer à l'élaboration des politiques de l'eau en transmettant leurs contributions à leur Comité de Bassin. Le dispositif permet à ses membres de s'engager pour l'eau et la biodiversité, rencontrer divers acteurs, développer ses connaissances et compétences, et participer à des visites et événements.

→ Pour en savoir plus : eau-rhin-meuse.fr/parlement-des-jeunes-pour-leau

© Crédit photo Ludovic Godard.

Organiser un atelier avec les élus et les services techniques

Une discussion collective pour présenter le dispositif du microparlement et réfléchir à la possibilité d'intégrer le vivant non-humain et ses enjeux dans le cercle des délibérations.

En résumé

- 2H d'atelier
- Avec :
 - les élus concernés par la participation citoyenne et les sujets environnementaux
 - les services techniques et financiers
- 1^{ère} partie : présentation du microparlement et débat mouvant
- 2^{ème} partie : recenser les conflits potentiels et les opportunités de son territoire.

Objectifs de l'atelier :

- Créer un cadre pour activer le sentiment de faire partie d'un système et d'un écosystème pour considérer sérieusement l'écoute active des vivants de son territoire.
- Identifier les expertises présentes sur le territoire afin de constituer un premier réseau d'acteurs en mesure de transmettre des connaissances et porter la voix des espèces de votre territoire (équipe pédagogique, personnes ressources, etc.).
- Identifier des sujets où l'écoute d'une parole d'autres qu'humains serait pertinente.



Le débat mouvant Biodiversité Administrative.

Découpage de l'atelier pour une session de 2h :

ÉTAPE 1 – Présentation du concept de microparlement

10 min

- À l'aide des premières pages de ce livret, résumer le principe et les grandes étapes d'un microparlement.

ÉTAPE 2 – Débat collectif

40 min

Le débat mouvant est un débat qui se fait en se positionnant sur un axe "oui-non" face à une question posée, puis en débattant afin de faire passer un maximum de personnes de son côté.

L'objectif est d'avoir une compréhension éclairée des points de vue divergents au sein des participants, avec un outil de débat que les élus pourront réutiliser avec leurs équipes.

Les étapes concrètes :

- Présenter la méthode du débat mouvant.
- Poser une question liée à l'intégration des non-humains dans les délibérations.
- Les participants se positionnent physiquement dans la salle en fonction de leur réponse (oui ou non).
- Débattre et permettre aux participants de changer de position au fur et à mesure de la discussion.
- Conclure le débat en résumant les points de friction et les arguments majeurs.

ÉTAPE 3 – Cartographie des conflits d'usages et des opportunités

60min

Dessiner une cartographie des conflits et opportunités liés aux non-humains, une liste d'actions à soumettre à une lecture centrée sur les non-humains et un début de cartographie d'acteurs¹ qui pourraient contribuer à intégrer la voix des non-humains dans les délibérations.

1. Introduction à la cartographie :

- Expliquer l'objectif de l'exercice.

2. Atelier de cartographie :

- Utiliser les propositions d'actions du livret pour animer l'échange.
- Former des petits groupes de participants pour travailler sur différents aspects : identifier les endroits où la cohabitation avec le vivant est source de tensions, ainsi que les opportunités et compétences existantes sur le territoire.

- Chaque groupe partage ses résultats en plénière.

3. Discussion collective :

- Déterminer les conflits abordables à l'échelle de la collectivité.
- Identifier les sujets pertinents pour une lecture centrée sur les non-humains.
- Débattre sur les capacités d'un groupe de citoyens formés à la représentation d'espèces à aider sa collectivité à aborder ces sujets.

Conclusion 10min

- **Récapituler** les principales conclusions et les actions identifiées.
- **Sonder le groupe** sur sa motivation à travailler à la mise en place d'un dispositif comme le microparlement sur leur territoire.
- **Proposer une étape suivante claire** : par exemple, organiser une réunion avec des acteurs identifiés comme potentiels partenaires.

Retrouvez les ressources Biodiversité Administrative sur le site de la démarche



[biodiversite-administrative.fr/
bibliotheque-des-ressources](http://biodiversite-administrative.fr/bibliotheque-des-ressources)

¹ Télécharger le **jeu de fiches acteurs Biodiversité Administrative** sur le site web (cf. QR code ci-contre) pour aider à identifier les opportunités et compétences existantes sur son territoire.

Les sources de financement possibles

Le microparlement des vivants est à l'intersection de champs bien balisés pouvant faire l'objet de financements : la biodiversité et la participation citoyenne. Les acteurs ci-dessous sont susceptibles d'accompagner sa mise en place.



Banque des Territoires

Au service de l'intérêt général, la Banque des Territoires propose des solutions de financement et d'accompagnement aux collectivités locales, entreprises publiques locales, aux organismes de logement social, aux professions juridiques, entreprises et acteurs financiers.

Face à l'urgence du changement climatique, tous les territoires sont impactés. La Banque des Territoires est convaincue que la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale sont les deux faces d'un seul et même défi. Ces deux axes sont d'ailleurs au fondement de sa stratégie pour les prochaines années (2024 - 2028).

À ce titre, les microparlements semblent être un levier d'action important à explorer sur les territoires car ils réunissent dans un même dispositif ces deux enjeux. La Banque des Territoires a donc naturellement participé à l'émergence de cette initiative, complétée prochainement par une boîte à outils des collectivités. La Banque des Territoires propose différents types de financements pour mener à bien ses projets :

- une offre de prêts déclinables en fonction des objectifs et de son territoire, à l'image du prêt long terme Transformation Écologique.
- une large gamme d'offres de conseil pour concrétiser ses projets de manière durable : ingénierie, cofinancement d'études, benchmark, assistance à maîtrise d'ouvrage... Par exemple, un appui à la structuration de projets territoriaux, ou encore dans l'aide à la décision.

Pour en savoir plus, consultez l'offre d'accompagnement de vos projets de préservation de la biodiversité, tant en ingénierie que dans son financement avec le QR code ci-dessous.



À l'échelle (inter)communale

Un microparlement peut s'intégrer dans une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) qui doit être portée par les communes et intercommunalités, ouvrant des financements de l'Office Français de la Biodiversité.

L'EPCI peut fournir des espaces, des connaissances locales, et de l'ingénierie en biodiversité et démocratie participative.

À l'échelle du département

Les conseils départementaux lancent régulièrement des appels à projets afin de financer des actions rattachées à leurs compétences. Pour la mise en place d'un microparlement, il est intéressant d'aborder les financements du conseil départemental sous l'angle de la participation citoyenne.

Le département peut apporter de l'ingénierie sur les questions de biodiversité et de démocratie,

notamment via les CAUE, et fournir des espaces, des connaissances et des données pour la mise en place d'un microparlement.

Note : les préfectures de département sont identifiées à l'échelle nationale, en tant qu'Etat déconcentré.

À l'échelle de la région

La Région finance des projets et des actions via des subventions et appels à projets, qui s'inscrivent dans les objectifs qu'elle s'est fixée. Il est très utile de lire ces cadres d'actions afin de connaître les priorités d'action, plus susceptibles de déclencher des financements. Par exemple, l'une des priorités de la Région Occitanie est l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEED), elle finance donc des actions de sensibilisation et la constitution de réseau d'EEED.

La Région peut éventuellement financer des microparlements via des subventions et appels à projets, accompagner la définition des enjeux de biodiversité, et mettre en relation avec des artistes, scientifiques et facilitateurs.

Elle peut également jouer un rôle de légitimation et de conviction politique.

À l'échelle du Parc Naturel Régional [PNR]

Les PNR protègent et gèrent le patrimoine naturel, aménagent le territoire, développent l'économie locale, éduquent et informent le public, et encouragent l'innovation. Une collectivité avec un PNR sur son territoire peut être accompagnée dans la recherche de financements, être aidée par de l'ingénierie de formation et d'animation, et des connaissances sur les milieux et les espèces du territoire. Le PNR peut mettre la collectivité en relation avec des acteurs institutionnels, artistiques et scientifiques.

En ce qui concerne les financements directs, les PNR proposent des aides financières communales, privées et aux particuliers. Pour en savoir plus, se rendre sur le site internet de son Parc naturel régional.

À l'échelle du bassin hydrographique [Agences de l'eau]

L'une des missions des 12 Agences de l'eau est d'aider les collectivités dans le financement, l'accompagnement et la valorisation de leurs projets et initiatives pour agir sur la santé, le cadre de vie, la préservation de la ressource en eau et la biodiversité.

Les Agences de l'eau disposent de moyens financiers prélevés à travers une redevance sur l'usage de l'eau. Entre 2019 et 2024, plus de 12 milliards d'euros ont été mobilisés par les agences de l'eau. Les agences de l'eau financent des projets territoriaux prioritaires et promeuvent l'innovation à travers des financements et appels à projets publiés régulièrement, notamment sur la partie "Eau et biodiversité".

À l'échelle nationale et de l'État déconcentré

Les services déconcentrés de l'Etat ou les établissements publics spécialisés sur les questions environnementales publient régulièrement des appels à projets pour financer des actions relatives à la biodiversité. Une démarche de microparlement est innovante et peut susciter l'intérêt des appels à projets nationaux qui cherchent souvent à tester de nouvelles modalités d'action et les diffuser à l'ensemble des acteurs. Il est donc pertinent d'insister sur cette dimension de son projet.

La préfecture est un acteur incontournable grâce à des enveloppes budgétaires (ex : DETR ou Fonds Vert) et un soutien en ingénierie et coordination. Elle pourra notamment flécher les dispositifs d'accompagnement pertinents pour la collectivité, comme ceux de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

À l'échelle nationale, on peut identifier quelques agences opératrices sur le sujet de la biodiversité dont le CEREMA, l'Ademe et l'Office National de la Biodiversité.

L'Office français de la biodiversité a pour mission la mobilisation de l'ensemble de la société en faveur de la biodiversité, avec la gestion de plusieurs programmes dont Territoires Engagés pour la Nature et les Atlas de Biodiversité Communale mentionnés plus haut.

L'Ademe publie et gère des appels à projets à grande échelle dédiés aux enjeux de transition environnementale. Par exemple, elle propose une aide ponctuelle pour de la sensibilisation/formation.

À l'échelle européenne

Cadre européen de la SNB, l'Union Européenne a élaboré sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, qui est l'un des éléments essentiels du Pacte Vert. Cette stratégie comprend l'affectation d'une enveloppe de 20 milliards d'euros par an à la protection et à la promotion de la biodiversité via des fonds de l'UE et des financements nationaux et privés.

La politique européenne en matière de biodiversité est notamment financée via le programme LIFE et par les fonds structurels européens.

Les fonds européens 2021-2027 sont des sources de financement centrales pour la mise en place de dispositifs innovants sur son territoire. Ils permettent de financer à la fois de l'ingénierie, de l'investissement et du fonctionnement, selon le principe d'additionnalité : ils doivent permettre de financer des projets qui n'auraient pas été possibles sans ce soutien.

Les programmes principaux à cibler sont FEDER, FEADER et LIFE. Contacter les autorités de gestion pour définir l'éligibilité du projet : Conseils régionaux pour FEDER et FEADER et Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires pour LIFE.

Les portails d'aides à consulter :

- **Aides Territoires**
aides-territoires.beta.gouv.fr
Pour effectuer une veille efficace des appels à projets, cocher la case "Biodiversité" et/ou "Citoyenneté".
- **L'Europe s'engage**
europe-en-france.gouv.fr/fr/trouver-une-aide
La recherche peut se faire par territoire administratif, par thématique ou par types de milieux concernés.
- **L'Europe des communes**
De nombreuses ressources spécifiquement pensées pour les collectivités dans le cadre de recherche d'accompagnement et financements européens.

Expérience du vivant

Un exercice sensible et exploratoire pour tester le principe du microparlement des vivants à l'échelle individuelle.

20 questions à une espèce

Cet exercice invite à faire l'expérience de sa capacité à éveiller son intérêt et son empathie pour une espèce.

Il s'agit de la découvrir sous un angle intime et nouveau, pour découvrir que chaque être vivant recèle des mystères fascinants.

Si l'on prend le poulpe comme exemple : il vit en solitaire, sans éducation, pendant une seule année, et pourtant il affiche des comportements et une intelligence qui rivalisent avec les espèces les plus sociales.

L'expérience peut durer quelques minutes, quelques heures ou même quelques jours, en solitaire ou au sein d'un petit groupe avec lequel partager ses approches et découvertes.

*Surtout,
ne soyez pas
timide !*

Protocole

1. Choisir une espèce

Choisir une espèce à observer et avec laquelle entrer en conversation, en laissant le hasard ou l'intuition guider son choix : en feuilletant un livre, en s'asseyant à l'extérieur, avec une méditation... L'espèce peut être animale, végétale, algue ou micro-organisme : il ne faut rien s'interdire, oser l'inconnu ou même l'inconfort avec une espèce que l'on trouve repoussante au premier abord. Si besoin, la consultation d'ouvrages, les connaissances de proches ou une application de reconnaissance peuvent permettre d'identifier l'espèce mystérieuse.

2. Prendre le temps de l'observer

Pas de documentaire, pas de livre savant. Miser sur l'image, le son, la perception pure et directe, en s'immergeant dans l'univers de l'espèce.

3. Poser 20 questions à cette espèce

S'interroger sur son organisme, son comportement, ses secrets ; de lui demander de ce qu'elle pense de son habitat, de certains phénomènes naturels ou humains, en laissant libre cours à sa curiosité.

4. Trouver des réponses

En se plongeant dans des livres, par l'élaboration de théories personnelles ou par des expériences, en faisant preuve de créativité dans sa quête de réponses.

5. Faire le bilan

Quelles questions ont trouvé une réponse ? Lesquelles demeurent une énigme ?

6. Recommencer

Établir une nouvelle liste de 20 questions, et la comparer à la première : qu'est-ce qui a changé ? Quels apprentissages ont influencé ces nouvelles interrogations ?

Conclusion

Cette aventure devrait permettre de se familiariser avec une espèce sous un jour nouveau, de la voir avec des yeux émerveillés et peut-être, pour un instant, se glisser dans sa peau.



Contactez-nous

contact@biodiversite-administrative.fr



Cahier réalisé en juillet 2024
par Vraiment Vraiment et Démocratie Ouverte,
avec le soutien de la Banque des Territoires.

L'impression de ce document est réalisée par l'imprimerie
de la Caisse des Dépôts

Conception graphique : Vraiment Vraiment.

Le microparlement des vivants

Comment donner une voix au vivant et lui accorder une forme de citoyenneté dans des assemblées locales inédites ?

Le microparlement des vivants est un dispositif démocratique qui vise à intégrer le point de vue de la biodiversité dans la prise de décision publique. Il se compose d'un collectif de citoyens et d'agents publics, formés pour représenter les milieux et espèces de leur territoire : animaux, végétaux, champignons et microorganismes.

Un concept inédit à mettre en place sous la forme d'expérimentations sur les territoires.

Les autres livrets de la collection



La biodiversithèque

À l'instar des médiathèques, des espaces de connaissances, ressources et outils pour contribuer à la protection du vivant.



Les volontaires de la biodiversité

Un réseau coordonné par les pouvoirs publics, de citoyens bénévoles réservistes qui s'engagent au service de la préservation et la restauration de la biodiversité.



L'école de transformation publique par le vivant

Un programme de formation à l'écoute et à la compréhension sensible du vivant pour les agents publics non-spécialistes.



Les territoires pépinières

Un lieu d'expérimentation végétale pour développer les politiques de renaturation en testant des systèmes de plantation adaptés aux conditions climatiques locales.



Retrouvez tous les livrets et les ressources de ce guide sur le site biodiversite-administrative.fr

Vraiment
Vraiment

Design d'Intérêt Général

